

ce sujet, les consuls de Vienne écrivirent à ceux de Lyon : « Nous avons entendu qu'on a, par vostre commandement, dict à M. le lieutenant de Villars qu'il ne sortît pas de sa maison, sous peine d'estre prisonnier, chose qui nous a grandement attristés, à l'occasion de Monseigneur nostre archevesque, son frère, sans lequel chacun sçait bien que nostre ville ne serait point en Testât qu'elle est pour les gens de bien. Ceste nouvelle ne peut qu'incommoder de beaucoup les affaires, s'il ne vous plaist y remédier, comme vous le pouvez facilement et nous vous en supplions de tout nostre cœur par la présente que nous vous envoyons par messenger exprès.... Vienne, ce 8 mars 1589. *Signé*, Savignieu<sup>1</sup> ». Ainsi que la majeure partie du clergé français, Pierre V tenait pour l'Union ; aussi le consulat lyonnais ne fait aucune difficulté pour lui envoyer Balthazard à prêcher et à convertir. « Nous désirerions que Monsieur vostre frère eust toujours préféré à l'Estat, l'honneur de Dieu et l'avancement de la foy et religion catholique, apostolique et romaine, et que ses desportements et parolles eussent respondu à ce que nous croyons qu'il a dans le cœur, quant à sa religion et à sa foy de laquelle nous ne doubtons pas; car nous n'eussions été coivtraints, commenus l'avons esté, par tous ceulx de nos concitoyens qui ont quelque bon et sain jugement, de lui interdire l'issue de sa maison; ce que nous avons faict plus pour le conserver contre les attentats du peuple mal édifié de ses paroles, que pour malvolente que l'on aye contre luy; n'y ayant celuy de nous en particulier qui ne luy voulait faire plaisir et service, tant pour le rang qu'il tient en cette ville, duquel il est très digne, que pour la considération du zèle et affection que vous avez toujours eus de la dite religion catholique, manutention et propagation d'icelle, en raison de quoy nous luy avons librement accordé de pouvoir vous aller trouver et y faire séjour jusques à tant qu'il aura pieu à Dieu nous réunir tous en une même bergerie..., Lyon, ce 9 mars 1589<sup>2</sup> ». L'archevêque répond au consulat : « Je vous mercie très affectueusement de ce qu'il vous a pieu permettre à mon frère de me venir voir, lequel ne sera jamais autre que très bon catholique et amateur de sa patrie, quoy qu'on ait dict et escript de luy... Vienne, ce 10 mars 1589. *Signé*,

<sup>1</sup> Archives de la ville de Lyon, Notes de l'abbé de Sudan.

<sup>2</sup> Td.